COMMERCE ET ARTISANAT

Ferme des Landes. Le champion du concours général agricole



Jehan Lefèvre, producteur de cidre et de jus de pomme à la Ferme des Landes de Saint-Cast-Le-Guildo.

En dix participations au concours général agricole, organisé lors du salon de l'agriculture, Jehan Lefèvre est toujours revenu avec au moins une distinction. Le cru 2007 a offert deux nouvelles médailles à la Ferme des Landes de Saint-Cast.

Installé comme producteur et transformateur de pommes depuis 1996 à Saint-Cast-le-Guildo, Jehan Lefèvre est un habitué du concours général agricole, manifestation organisée chaque année lors du salon de l'agriculture. « Dès le début de mon activité, j'ai décidé d'y présenter mes pro-

duits, à savoir du cidre, du jus de pomme et du vinaigre de cidre. En 10 participations, la Ferme des Landes a obtenu 14 médailles dont la moitié en or. » Le cru 2007 lui a permis de glaner deux nouvelles récompenses, des médailles d'argent pour son jus de pommes fermier conventionnel et bio. « Au global, toutes références confondues, je commercialise environ 100.000 bouteilles par an, ce qui représente un chiffre d'affaires annuel de 160.000 €. Toutes les pommes mises en œuvre sont produites localement et j'assure seul la conduite des vergers. »

Les cidres et les jus sont vendus pour une moitié en direct et pour l'autre à des restaurateurs ou des magasins spécialisés. L'export est également un débouché, notamment au Danemark où un magasin de produits français lui achète 10.000 bouteilles tous les ans « J'ai fait le choix de la qualité des circuits de vente. Je ne veux pas vendre en grande distribution. Les médailles obtenues au concours agricole sont une véritable reconnaissance de la spécificité de mes produits. Commercialement, c'est également un plus car les clients sont attachés à ce type de distinction. »

J.U.

Contact: 02.96.41.12.48

Dans les Côtes-d'Armor, mis à part la Ferme des Landes, Val de Rance, pour son cidre pasteurisé demi-sec, a également été récompensé lors du concours général agricole 2007.